

SÉNAT

Le jeudi 10 janvier 1957

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

DIVORCE

PÉTITIONS

L'honorable Arthur W. Roebuck, président du comité permanent des divorces, présente plusieurs pétitions de divorce.

—Honorables sénateurs, je n'ai pas compté les pétitions mais je crois que nous en avons ici environ 280.

RAPPORTS DU COMITÉ

L'honorable M. Roebuck: Honorables sénateurs, j'ai plusieurs rapports du comité des divorces à présenter, à l'égard desquels, je voudrais fournir certaines précisions. Déjà 293 pétitions ont été déposées, mais nous avons 418 dossiers actifs, c'est-à-dire que 418 poursuites ont été instituées par la publication d'un avis dans la *Gazette du Canada*. Toute personne qui demande un bill de divorce au Parlement doit faire publier un tel avis. Puis, la demande ayant été reçue, le dossier est ouvert et les procédures sont mises en marche. Nous aurons donc à nous occuper pendant la présente session de 418 de ces dossiers. Mes collègues seront heureux de savoir que dans 161 de ces cas, la préparation des dossiers est assez avancée pour qu'on ait déjà fixé la date de l'audience.

Le comité, qui s'est réuni pour la première fois ce matin, a pris les mesures d'organisation qui s'imposent à cette étape de nos travaux. J'ai l'honneur de faire rapport de ce que les membres ont encore une fois témoigné assez de confiance en leur président pour le réélire.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Roebuck: Témoignage auquel le récipiendaire est très sensible.

L'honorable M. Macdonald: Ainsi que tous les sénateurs.

L'honorable M. Roebuck: Merci.

Le Comité a aussi voulu faire bon accueil à ses deux nouveaux membres, savoir, le sénateur Isnor et le sénateur Taylor (Westmorland) successeurs des sénateurs Ross et Stevenson, qui étaient deux des membres très assidus et très compétents du comité. Nous avons déjà exprimé la peine que nous causait leur perte, mais rien n'empêche de la

mentionner de nouveau en souhaitant la bienvenue à leurs successeurs.

Je n'ai pas les chiffres exacts, mais environ 20 à 25 causes sont contestées. Les honorables sénateurs le savent, les causes ainsi contestées sont souvent difficiles à régler et l'audition en est longue.

Le délai pour le dépôt des nouvelles pétitions expire le 18 février, soit six semaines après la date d'ouverture de la session.

Au cours de la session de 1956, 435 pétitions ont été présentées. Le nombre réel des causes qui ont été entendues et approuvées a été de 356; 9 ont été rejetées, 14 ont été retirées et 56 dont on n'avait pas terminé l'audition ont été renvoyées à la présente session.

QUORUM DU COMITÉ—AUTORISATION DE SIÉGER DURANT LES AJOURNEMENTS DU SÉNAT ET DE FORMER DES SOUS-COMITÉS

L'honorable M. Roebuck: Je désire maintenant présenter le premier rapport du comité:

1. Le comité recommande que son quorum soit réduit à trois membres à toutes fins, y compris l'audition, par le comité ou l'un ou l'autre des sous-comités, des témoignages sous serment concernant les questions exposées dans les pétitions relatives aux bills de divorce.

Le quorum est le même que les années passées et nous l'avons appliqué au comité et aux sous-comités depuis que nous avons adopté le régime actuel.

2. Le comité recommande aussi qu'il soit autorisé à siéger durant tous les ajournements du Sénat, de même que durant les séances.

J'espère que les occasions où le comité devra siéger durant les ajournements seront peu nombreuses.

3. Le comité demande en outre l'autorisation de constituer autant de sous-comités qu'il le jugera nécessaire pour l'audition des témoignages et l'étude des pétitions de divorce qui pourront être déferées aux sous-comités par le comité des divorces. Dans chaque cas, le sous-comité devra faire rapport de ses conclusions au comité principal.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le présent rapport?

L'honorable M. Roebuck: Avec l'assentiment du Sénat, j'en propose l'adoption dès maintenant.

(La motion est adoptée.)

PÉTITIONS DÉPOSÉES ET PUBLIÉES LORS DE LA DERNIÈRE SESSION

L'honorable M. Roebuck: Mes collègues n'ignorent pas que la session spéciale du Parlement, dont l'ouverture a eu lieu le 26 novembre 1956, a donné lieu à quatre jours de séances, et qu'elle a pris fin le 8 janvier 1957. D'habitude, quand une personne dépose une pétition de divorce, elle demande que sa cause soit entendue au cours de la session